

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 29 janvier 2020

Le 29 janvier 2020, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 10 décembre 2019, est approuvé à l'unanimité.

Versement à la coopérative scolaire pour l'année 2020.

Considérant que la Commune d'Yèvres a la compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser un montant par élève de l'école afin de subvenir aux besoins financiers des sorties pédagogiques pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à la Coopérative scolaire les montants comme suit : 45,00 € x 120 élèves = 5 400,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à la coopérative scolaire 5 400,00 € pour l'année 2020.

Demande de remboursement de la machine à laver de l'école maternelle à la Communauté de communes Le Grand Châteaudun.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune d'Yèvres a fait intervenir l'entreprise Jacky BULOUE de Brou pour remplacer la machine à laver de l'école maternelle en date du 26 décembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence scolaire appartenait toujours à la Communauté de communes Le Grand Châteaudun à cette date.

Le montant de la machine à laver est de 479,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander au Président de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun le remboursement d'un montant de 479,00 € à la Commune d'Yèvres.

Avis sur le projet éolien de la Vallée de la Thironne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet éolien de la Vallée de la Thironne qui se situe sur les communes de Montigny-le-Chartif, Vieuvicq et Méréglise.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet éolien.

Le Conseil Municipal, 8 pour et 6 abstentions, donne un avis favorable sur le projet éolien de la Vallée de la Thironne.

Proposition d'achat de l'épaveuse.

Considérant qu'il est nécessaire en 2020 de changer le tracteur ainsi que l'épaveuse, le Conseil municipal avait indiqué qu'il serait utile de vendre le matériel actuel (à un prix entre 7 000.00€ et 9 000.00€), et en priorité à un exploitant agricole de notre Commune.

Monsieur Laurent FEILLU, exploitant agricole d'Yèvres, a fait parvenir un courrier proposant l'achat du tracteur et de l'épaveuse pour un montant de 9 000,00 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de Monsieur FEILLU et lui vendre l'épaveuse au tarif de 9 000,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de Monsieur FEILLU et lui vendre l'épaveuse au tarif de 9 000,00 €.

Demande de subvention DETR pour la création d'une nouvelle école.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention DETR pour la création de la nouvelle école.

Le programme établi pour la construction des 6 classes de cette nouvelle école prévoit un montant minimum d'investissement supérieur à 600 000,00 €.

Aussi, le montant maximum de dépenses subventionnables étant de 600 000,00 €, la Commune d'Yèvres demande donc à bénéficier de 180 000,00 € de subvention, les 180 000,00 € correspondant à 30 % des 600 000,00 € subventionnables.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 11 pour, 1 avis contraire, 2 abstentions, décide de demander une subvention DETR pour la création d'une nouvelle école.

Demande de subvention DETR pour la création d'un restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention DETR pour la création d'un restaurant scolaire.

Le programme établi pour la construction de ce nouveau restaurant scolaire prévoit un montant minimum d'investissement supérieur à 450 000,00 €.

Aussi, le montant maximum de dépenses subventionnables étant de 450 000,00 €, la Commune d'Yèvres demande donc à bénéficier de 135 000,00 € de subvention, les 135 000,00 € correspondant à 30 % des 450 000,00 € subventionnables.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 11 pour, 1 avis contraire, 2 abstentions, décide de demander une subvention DETR pour la création d'un restaurant scolaire.

Demande de subvention DSIL Contrat de ruralité du Pays Dunois - Construction d'un bâtiment de service cyclo.

Depuis 2018, la commune d'Yèvres réfléchit à la construction d'un bâtiment permettant aux sportifs, promeneurs et autres cyclotouristes de trouver des sanitaires (équipés d'une douche avec accès PMR) utilisables à tout moment, et de pouvoir bénéficier d'une station de gonflage des pneus des vélos, ainsi que d'un établi et de quelques outils pouvant permettre d'effectuer quelques réparations (pneus crevés, chaînes sautées...).

Le Bâtiment sera intégré au milieu d'un complexe sportif composé d'une salle de sport, d'un terrain de football, des terrains de pétanque, un plateau sportif (court de tennis, terrain de hand-ball, terrains de volley-ball).

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions des sportifs, qu'ils pratiquent leur sport, en loisir ou en compétition et opérer un regroupement de toutes les activités autour d'un même lieu : le complexe sportif, rue de la Croix Verte et de participer au développement touristique du Pays Dunois.

Après délibération, Le conseil municipal approuve le projet Construction d'un bâtiment de service cyclo, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL du Contrat de Ruralité du syndicat du Pays Dunois pour un montant de 17 740 € et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Demande de remboursement à Monsieur COSTA pour les frais de bornage de la parcelle AB 408.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acheté une partie de la parcelle AB408 d'une superficie de 110 m² (délibération n°88/2019 en date du 09 octobre 2019).

Considérant que lors d'une vente, l'acquéreur doit prendre en charge les frais de division, et que Monsieur COSTA a déjà réglé les frais au Cabinet Esnault, géomètre expert en charge du dossier de la division de la parcelle AB 408, il est nécessaire que la Commune rembourse l'intégralité des frais de géomètre (délimitation, bornage et division) à Monsieur COSTA pour un montant de 858,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser Monsieur COSTA pour un montant de 858,00 €.

Demande de subvention DETR pour l'achat du véhicule du policier municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention DETR pour l'achat du véhicule du policier municipal.

Le programme établi pour l'achat du véhicule du policier municipal prévoit un montant minimum d'investissement supérieur à 20 238,26 € HT.

Aussi, le montant maximum de dépenses subventionnables étant de 20 238,26 € HT, la Commune d'Yèvres demande donc à bénéficier de 4 047,65 € de subvention, les 4 047,65 € correspondant à 20 % des 20 238,26 € HT subventionnables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention DETR d'un montant de 4 047,65 € pour l'achat du véhicule du policier municipal.

Tarif dégressif pour l'achat de plusieurs concessions au Cimetière pour l'année 2020.

Considérant que l'état du terrain du cimetière d'Yèvres est argileux et qu'il n'est pas possible de créer un caveau de plus de 3 places, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif dégressif (-50.00% sur le deuxième) pour l'achat de 2 concessions aux administrés qui souhaitent un caveau de plus de 3 places.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions du cimetière pour l'année 2020 :

Concession trentenaire : 145,00 €

Concession cinquantenaire : 370,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la réduction comme suit :

Achat de 2 concessions trentenaires : 145,00 € + 72,50 € (soit 50.00% de 145.00€) = 217,50 €

Achat de 2 concessions cinquantenaires : 370,00 € + 185,00 € (soit 50.00% de 370.00€) = 555,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Achat de 2 concessions trentenaires : 145,00 € + 72,50 € (soit 50.00% de 145.00€) = 217,50 €

Achat de 2 concessions cinquantenaires : 370,00 € + 185,00 € (soit 50.00% de 370.00€) = 555,00 €

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- L'établissement Français du Sang a réalisé sa première collecte de 2020 le 13 janvier. Les organisateurs sont très satisfaits car il y a eu 64 donateurs, soit plus de participants qu'habituellement.
- La candidature de notre Commune pour le Compte Financier Unique a été retenue par les services fiscaux pour un passage de la comptabilité M14 en M57 à partir de l'exercice budgétaire 2021. Les agents seront formés et cela impliquera sûrement que le vote des budgets se fasse en décembre à l'avenir.
- Le Conseil Départemental réalise plusieurs réunions d'information dans le département concernant la mise en place du Très haut débit internet par la radio. La réunion la plus proche d'Yèvres est à Thiron-Gardais le 13 février 2020 à 18h30.
- Le collège Sainte Cécile à Châteaudun a demandé une aide financière sans montant à la Commune. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal son accord. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de donner une aide financière.

Madame HUART demande si des subventions pourraient être versées au collège Florimond Robertet de Brou. Monsieur le Maire répond que la Commune participe déjà financièrement par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Brou.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal qu'il y a un spectacle gratuit de Théâtre « Arts en Scène » le 31 janvier à 20h30 à la Salle Récréative.

Monsieur DUMAND informe le Conseil Municipal que le chemin à la Bouquetière est à refaire, car il est plein de trous importants suite, notamment, au passage régulier du camion des éboueurs.

Monsieur BOISSEAU répond qu'il a déjà été mis 1 semi-remorque de calcaire, il n'y a pas bien longtemps. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut donc prévoir ces travaux au budget 2020 ; en collaboration avec Unverre ?

Monsieur LE GOURRIEREC demande à Monsieur le Maire s'il y a bien une micro-crèche qui va s'ouvrir à Yèvres.

Monsieur le Maire répond qu'il y a bien une micro-crèche « Les petits blés » qui va s'ouvrir en septembre 2020 à Yèvres dans le bâtiment appartenant à Monsieur Jérôme JAUNEAU (où se trouvait anciennement un magasin de matelas), qui accueillera 10 enfants. Il précise que les locaux sont achetés par la personne qui installe ce nouveau service.

Monsieur MANCEAU informe le Conseil Municipal qu'il y a un problème de canalisation aux Champs Blancs, et qu'environ 50 mètres de tranchées sont en train de s'affaisser. Monsieur BOISSEAU répond qu'il va demander au Syndicat Mixte de l'Ozanne de faire le nécessaire.

Monsieur LE GOURRIEREC informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Communauté de communes Le Grand Châteaudun concernant l'assainissement non collectif lui demandant de payer la somme de 21,45 €.

Monsieur le Maire répond que c'est un courrier d'information d'une taxe annuelle à payer, avant de recevoir la facture dans quelques semaines. Cette taxe sert à couvrir les frais de contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif du territoire ; contrôles qui doivent être faits tous les 10 ans pour chaque installation individuelle.

Monsieur MANCEAU demande s'il sera créé un nouveau Syndicat d'eau, suite à la reprise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de communes Le Grand Chateaudun. Monsieur le Maire répond que le Syndicat Mixte de l'Ozanne actuel existera au moins jusqu'en 2026, ce qui devrait nous permettre de continuer à bénéficier des investissements et des services de qualité jusqu'à cette date.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal que l'association l'Étoile de Brou (section football) remercie la Commune pour le prêt du terrain multisports ces dernières semaines.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune, et indique plus précisément qu'en ce moment, les agents techniques refont les bureaux de la Mairie et le cabinet de Karine FETTER, la psychologue du cabinet médical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.